

N/REF : 9/07/2024 15H14 C:025438 I:34410
V/REF : OSMIL805729468
V/Email reçu le Mardi 09/07/2024 a 15H14

**SDC 'Village Olympique B'
C/O FONCIA ECHIROLLES
46, AVENUE DE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES**

V/REF.IMM. 1250
IMMEUBLE : VILL.OLYMPIQUE (Cop)
2-4-6 RUE KOGAN/2-4 R.LACHENAL
4/6/8 PLACE LIONEL TERRAY
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 12 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8 PLACE LIONET TERRAY - SOUS SOL
CHEZ MONSIEUR MEZZANO AU 06 69 40 69 71-09 83 40 54 01
LOGEMENT 0092

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT

Donneur d'ordre : Mme B LORIN

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 10/07/2024 A 16H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE DE LA COLONNE EAUX USEES DEPUIS LE BOUCHON DE VISITE DANS LA
SALLE DE BAIN
EXTRACTION DE GRAISSE ET D'UNE GROSSE QUANTITE DE CHEVEUX

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 11/07/24 a 14H20 Mme B LORIN

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90
	TOTAL H.T.			176,90
	T.V.A. a 10,00%			17,69
	TOTAL T.T.C.En EURO			194,59

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN